

**COMMUNE DE MARSAC**

**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de MARSAC, sous la présidence de M. Daniel DUMAS, Maire.

**Date de la convocation** : 12 Novembre 2020

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 15

**PRESENTS** : DUMAS Daniel, MALABRE Christian, CERBELOT Valentine, MONTENONT Brice, DEVAUD Thomas, POIRIER Franck, CLEMENT Stéphane, GIRAUD Daniel, LAVABRE Clément, HIRAT-CHAMBRAUD Marie-Claire, TOURAND Stéphanie, LEGROS Fabrice, VENIN Lucian, PATEYRON Guy et NICON Angélique

**ABSENTS EXCUSES** : NEANT

**PROCURATIONS** : NEANT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : DEVAUD Thomas

**I/ BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 :**

**2020-67 (Annule et remplace la délibération N°2020/08)**

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance des observations reçues par la Préfecture et la Trésorerie sur la délibération 2020/08 concernant l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

**Considérant les éléments suivants :**

- **Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du Budget 2019) 389 845,08

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du Budget 2019) 52 144,24

- **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019 :**

Sole d'exécution de l'exercice (recettes – dépenses 2019) - 207 497,78

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) 52 144,24

*Déficit d'investissement cumulé* - 155 353,54

- **Reste à réaliser au 31/12/2019 :**

Sur dépenses d'investissement 94 909,09

Sur recettes d'investissement 54 497,58

*Solde net des RAR : Déficit* - 40 411,51

- **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019**

Rappel du solde d'exécution cumulé - 155 353,54

Rappel du solde net des RAR - 40 411,51

*Besoin en financement (ligne au 001 du Budget 2020)* - 195 765,05

- **Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2019 (Recettes – Dépenses)	92 098,45
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du Budget 2019)	<u>389 845,08</u>
<i>Total à affecter</i>	484 343 ,67

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (cpt 1068)	195 765,05
2) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (002)	<u>288 578.62</u>
<i>Total Affecté :</i>	484 343,67

**II/ BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET COMMUNE :**

**2020-68 (Annule et remplace la délibération N° 2020/12)**

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance des observations reçues par la préfecture et la trésorerie sur le vote du budget et les DM N°1 et 2 du budget Commune 2020, le conseil remet au vote l'intégralité du BUDGET commune.

A l'unanimité, le budget principal, pour l'exercice 2020, équilibré en recettes et dépenses, est arrêté comme suit :

- **FONCTIONNEMENT : 1 040 960,62 €**
- **INVESTISSEMENT : 830 817.91 €**

**III/ ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif du Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEC.

Il s'agit de mettre à disposition des membres adhérents du SDEC, un ingénieur-conseil en énergie pour aider les collectivités à maîtriser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur les consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) grâce à différents outils : bilan énergétique, préconisations d'amélioration, suivi des consommations, accompagnement de projets, sensibilisation des usagers, etc...

Il indique que ce service est accessible par adhésion pour une durée minimum de 3 ans.

Il indique que le montant de la contribution financière annuelle est de 0,46 € / an / habitant.

L'adhésion fera l'objet d'une convention entre le SDEC et la commune qui définira les modalités du service.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'adhérer au dispositif du Conseil en Energie Partagé.

**IV/ APPROBATION AVENANT ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) POUR ACQUISITION BIEN IMMOBILIER :**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle n° 23-19-004 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de MARSAC, la Communauté de Communes BENEVENT GRAND-BOURG et l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) concernant l'acquisition d'une ancienne propriété à dominante commerciale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle n° 23-19-004 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de MARSAC, la Communauté de communes BENEVENT GRAND-BOURG et l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) concernant l'acquisition d'une ancienne propriété à dominante commerciale.

## **VI/ ETUDE FAISABILITE BOULANGERIE :**

En vue de la réouverture de la boulangerie sise 33, avenue du Limousin, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contact a été pris le 27/10/2020 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Creuse afin de réaliser une étude de faisabilité.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le coût total de l'intervention affectée au programme du dit projet pour un montant de 4 000.00 €.

## **VI/ DETR 2021 :**

Sur le principe, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** pour lancer les projets Boulangerie et le réaménagement du secrétariat au titre de la DETR 2021.

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES :**

### **1/ PADD :**

Ce plan d'Aménagement et de Développement Durables est une pièce constitutive du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui définit les grandes orientations d'aménagements, d'habitat, d'urbanisme, de protections d'espaces... retenues par la Communauté de communes.

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le document PADD.

Remarque formulée : est-il judicieux d'effectuer des plantations de résineux dans les massifs forestiers majoritairement en feuilles ?

### **2/ CR Commission des Travaux : 24/10/2020 :**

Tous les points de l'ordre du jour ont fait l'objet d'une visite sur place.

#### **1/ Rue des Lilas :**

Problème des eaux de pluies : les deux grilles existantes ne pourront pas récupérer entièrement le flux de ruissellement. Question à Evolis.

#### **2/ Impasse du Bosquet :**

Effondrement du bord de regard et trottoir (galeries de rats ?)

Investigations des agents, recharge béton, remise à niveau bordure de trottoir.

#### **3/ Pont au déversoir de l'étang :**

Renforcement par la mise en œuvre d'une dalle de béton.

Question de la commission : liaison dalle ancienne et nouvelle. : risque d'infiltrations ?

#### **4/ Chemin agricole le Mont, route du Bois Neuf :**

Ravinements +++.

Proposition de 2 saignées fossé gauche (en montant), 1 avant le virage, 1 après l'entrée de champ avant la route.

Nettoyage des entrées de buse de chaque côté du chemin.

#### **5/ Chemin agricole de la Chaise :**

Ravinements +++

Sortie de hameau : flaques importantes, arasement des banquettes + 2 saignées d'évacuation.

Partie pentue basse arasement banquettes avec saignées d'évacuation.

Partie pentue haute 2 saignées d'évacuation à droite (en montant).

Suite à cette opération, on pourra recharger en tout venant.

**6/ Chemin agricole Gasne des Rorgues, Villechenour :**

Ravinements +++ sur partie haute

Avant virage arasement banquettes de gauche (en montant) + saignée d'évacuation.

**7/ Route de Sous-Francour :**

Curage des fossés

La commission souhaite que la réfection de la route se limite à la zone la plus détériorée soit environ 150 m (déformation +trous)

Elle propose d'y ajouter la réfection de la route des Rorgues (fontaine St André) classée elle aussi rouge.

**8/ Pont SnCF – l'Aviation :**

Se pose toujours le problème qui en est le propriétaire ? (Valentine attend une réponse).

En attendant se pose la question de la sécurité.

À prévoir réparation ciment liaison trottoir rambarde +3 montants rambarde + peinture.

**9/ Ruisseau de la Gasne, l'Aviation :**

Mauvaise vidange des 2 fossés

Nettoyage à faire sur le "lavoir"

Curage des fossés pour retrouver de la pente.

Intervention avec machine, autorisation de la police de l'eau nécessaire ?

**10/ Haie cimetière :**

Taille verticale pour retrouver l'alignement du mur.

Impacte visuelle incontournable sur 2 ans.

Demande de conseils à un professionnel paysagiste.

**11/ Centre commercial :**

Soulèvement des grilles au pied des arbres. Danger, risque de chute ou de blessures

Proposition de déposer les grilles et mettre en place une couche d'écorces de pins de différentes couleurs.

Taille des arbres : conseils d 1 professionnel

**12/ Proposition d'agenda :**

Fin d'année 2020 :

- Chemin agricole du Mont
- scellement rambarde pont
- Investigations Impasse des bosquets
- grilles centre commercial

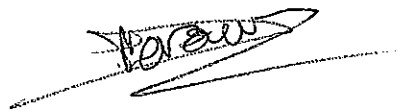
1er semestre 2021 :

- Ruisseau Aviation
- Chemin la chaise
- Chemin Gasne des Rorgues
- suite pont SNCF

Automne 2021 :

- Haie cimetière
- arbres centre commercial

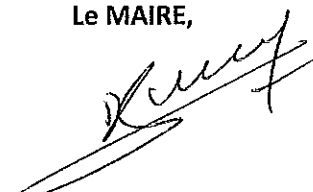
Le SECRETAIRE de SEANCE,



T. DEVAUD.



Le MAIRE,



D. DUMAS.